



Département de Seine Maritime
Arrondissement du Havre
Commune de Lillebonne

DEC/01-1.4/60/2025

DECISION

OBJET : CONTRAT D'ENTRETIEN BALAYEUSE SCHMIDT SWINGO 200

**EUROPE SERVICE
PARC D'ACTIVITES DE TRONQUIERES
AVENUE DU GARRIC
15000 AURILLAC**

Le Maire de la Ville de LILLEBONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération en date du 17 septembre 2020 (D.81/09.20) par laquelle le Conseil Municipal de la Ville de LILLEBONNE a donné délégation au Maire pour passer des contrats (alinéa 4),

Considérant que la société Europe Service - Parc d'activités de Tronquières, Avenue du Garric, 15000 Aurillac - accepte le contrat d'entretien de la balayeuse SCHMIDT SWINGO 200+, du moteur VM EuroMot5,

DECIDE

Article 1 : De signer avec la société Europe Service - Parc d'activités de Tronquières, Avenue du Garric, 15000 Aurillac, un contrat d'entretien de la balayeuse SCHMIDT SWINGO 200+, du moteur VM EuroMot5,

Article 2 : D'accepter ce contrat à partir du 2 octobre 2025 pour une révision à 5 500 et 6 000 heures d'utilisation,

Article 3 : De régler le montant de 4 410,00 € HT soit 5 292,00 € TTC,

Article 4 : D'imputer la dépense sur les crédits prévus à cet effet sur le budget de la Ville, nature 6156, fonction 845,

Article 5 : De télétransmettre la présente décision à la Préfecture de Seine Maritime dans le cadre du contrôle de légalité exercé sur les actes administratifs et de notifier le contrat à la société Europe Service.

Fait à Lillebonne, le 03 octobre 2025,

Le Maire,

Christine DÉCHAMPS



VILLE DE LILLEBONNE

HÔTEL DE VILLE - ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND - B.P. 20071 - 76170 LILLEBONNE

Tél 02 32 84 50 50 - Fax 02 32 84 52 99 - lillebonne.fr - contact@lillebonne.fr

Toute correspondance doit être adressée à Mme le Maire

